

PROCES-VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le conseil d'administration du CCAS, s'est réuni, en salle des mariages de la mairie, le :

Jeudi 10 avril 2025

Ordre du jour :

- ✓ Adoption du procès-verbal de la réunion du 21 novembre 2024
- ✓ Soutien financier aux Restaurants du Cœur, année 2025
- ✓ Subvention à l'association Solidarité Demeter, année 2025
- ✓ Subvention à l'association Soutien Facil porteuse du PAT (Pôle Autonomie Territorial), année 2025
- ✓ Subvention à la Croix Rouge, année 2025
- ✓ Subvention au Secours Populaire Français, année 2025
- ✓ Subvention à l'association Bénévoles Sans Frontière, année 2025
- ✓ Subvention à l'association la Colombe des Aidants, année 2025
- ✓ Subvention à l'association AFM Téléthon, année 2025
- ✓ Approbation du compte financier unique (CFU) , année 2024
- ✓ Affectation du résultat 2024
- ✓ Vote du Budget Primitif 2025
- ✓ Questions diverses.

Samois-sur-Seine,

La convocation a été transmise au membres du conseil d'administration le 26 mars 2025.

La Vice-Présidente

Muriel DENIOT

REUNION DU JEUDI 10 AVRIL 2025

Étaient présents :

Madame Muriel DENIOT – vice-présidente (en déport pour la délibération n°2025_07)

Madame Rolande BEURTHEY, Monsieur Charly ABADIA - représentant le Conseil Municipal

Mesdames Chaïbia RAJI (en déport pour la délibération n°2025_06), Arlette BERTAUX, Pascale MARIE,

Louise LHERMITTE, Joëlle VIVET (de 18h00 à 18h30) – membres administrateurs

Absents excusés :

Monsieur Michel CHARIAU – président

Mesdames Joëlle BILLARD, Caroline EHRHARDT, Marie-Françoise BOURGUIGNON

Madame Ghislaine DEGRANGE

Secrétaire de séance :

Madame Chaïbia RAJI

❖ **ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2024**

Aucune remarque n'étant formulée sur le procès-verbal de la séance du 21 novembre 2024, celui-ci est **adopté à l'unanimité.**

DELIBERATIONS :

❖ **2025_01 SOUTIEN FINANCIER AUX RESTAURANTS DU CŒUR**

Les Restaurants du Cœur sollicitent une subvention de 1 100 euros pour l'année 2025.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCORDE un soutien financier de fonctionnement, de 1 000 euros aux Restaurants du Cœur, au titre de l'année 2025.

❖ **2025_02 SUBVENTION SOLIDARITE DEMETER**

L'association Solidarité Déméter sollicite une subvention de 1 200 euros pour l'année 2025. Celle-ci a pour but l'écoute des personnes en difficultés et l'aide aux familles défavorisées par le biais d'un centre de redistribution alimentaire et non-alimentaire dans un lieu d'accueil, d'échanges, de convivialité, d'accompagnement socio-éducatif, d'un site d'hébergement et de tous autres moyens permettant de répondre aux besoins de ces personnes.

Une seule personne samoisienne a bénéficié en 2024, de l'aide alimentaire à l'Épicerie Solidaire de Vulaines sur Seine.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de verser à l'Association Déméter une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 euros, au titre de l'année 2025.

❖ **2025_03 SUBVENTION SOUTIEN FACIL (PAT)**

L'Association Soutien Facil sollicite une subvention de 900 euros pour l'année 2025.

Il a été remarqué que l'association n'intervient pas beaucoup sur notre commune et que l'Atelier d'écrivains organisé à Samois en 2024 n'a pas été suivi.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de verser à Soutien Facil la subvention de fonctionnement d'un montant de 500 euros, au titre de l'année 2025.

❖ **2025_04 SUBVENTION CROIX ROUGE FRANCAISE**

La Croix Rouge Française sollicite une subvention de 350 euros pour l'année 2025.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCORDE un soutien financier de fonctionnement, de 300 euros à la Croix Rouge Française, au titre de l'année 2025.

❖ **2025_05 SUBVENTION SECOURS POPULAIRE FRANCAIS**

Le Secours populaire français sollicite une subvention de 300 euros pour l'année 2025.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCORDE un soutien financier de fonctionnement, de 300 euros au Secours populaire français, au titre de l'année 2025.

❖ **2025_06 SUBVENTION BENEVOLES SANS FRONTIERE**

L'association « Bénévoles sans Frontière » sollicite une subvention de 1 500 euros pour l'année 2025. Cette association apporte une aide aux plus démunis en France et à l'étranger en distribuant des colis alimentaires avec comme partenaire la « Croix Rouge » aux personnes en grosse difficulté financière. L'association intervient régulièrement sur notre territoire (5 samoisiens durant l'année 2024).

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCORDE un soutien financier de fonctionnement, de 1 200 euros à Bénévoles sans Frontière, au titre de l'année 2025.

Il est précisé que Mme RAJI Chaïbia est en déport pour le vote de la délibération.

❖ **2025_07 SUBVENTION LA COLOMBE DES AIDANTS**

L'association « La Colombe des Aidants » sollicite une subvention de 300 euros pour l'année 2025. C'est une association pour les Aidants qui apporte du soutien, de l'écoute et aussi de l'information. Une permanence gratuite et sans rendez-vous se tient à Héricy tous les jeudis de 14h à 18h. Certains membres présents ont demandé de baisser le montant de la subvention à 200 €.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCORDE un soutien financier de fonctionnement, de 200 euros à La Colombe des Aidants, au titre de l'année 2025.

Mme Muriel DENIOT est en déport pour le vote de la délibération.

❖ **2025_08 SUBVENTION ASSOCIATION AFM TELETHON**

L'association « AFM Téléthon » sollicite une subvention pour l'année 2025. L'association accompagne par le biais de ses actions, les personnes atteintes de maladies graves, lourdement invalidantes et bien souvent mortelles, ainsi que les familles des malades.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCORDE un soutien financier de fonctionnement, de 200 euros à l'association AFM Téléthon, au titre de l'année 2025.

❖ **2025_09 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération numéro 2022-02-15 du 4 février 2022 approuvant la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) entre la commune de Samois-sur-Seine et l'Etat,

Considérant la demande par courrier en date du 29 octobre 2024 de passage au CFU pour les comptes 2024 budget CCAS, et son acceptation par le comptable public,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant le Compte financier Unique 2024 dressé conjointement par l'ordonnateur et le comptable public, dont la balance se constitue comme suit :

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	5 000,00	20 200,00	25 200,00
	Recettes réalisées (1)	B	3 959,42	21 867,23	25 826,65
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autonsation budgétaire totale	D	7 768,43	27 772,31	35 540,74
	Dépenses réalisées (1)	E	453,69	21 852,22	22 305,91
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	3 505,73	15,01	3 520,74
Resultats antérieurs reportés	Resultats antérieurs reportés (+/-)	H	2 768,43	7 572,31	10 340,74
Solde (investissement) ou resultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	6 274,16	7 587,32	13 861,48
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	6 274,16	7 587,32	13 861,48

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte le Compte Financier Unique 2024 du Centre Communal d'Action Sociales de Samois-sur-Seine, retracé dans la balance ci-dessus,**

❖ **2025_10 AFFECTATION DU RESULTAT 2024**

Le conseil d'administration du CCAS, après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024, Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2024, Constatant que le compte financier unique 2024 du CCAS présente un excédent de fonctionnement de **7 587.32 €** et un excédent d'investissement de **6 274.16 €**, avec et sans restes à réaliser,

DÉCIDE, d'affecter, à l'unanimité :

- le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 :
⇒ **à l'article 002 , en recettes « Résultat de fonctionnement reporté » pour un montant de 7 587.32 €**
- le résultat d'investissement de l'exercice 2024
⇒ **à l'article 001, en recettes, « Solde d'exécution de la section d'investissement n-1 reporté » pour un montant de 6 274.16 €**

❖ **2025_11 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

Le Conseil d'Administration du CCAS,

- ✓ après avoir écouté le rapport de présentation du budget,
- ✓ après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **ADOPTÉ le budget primitif 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :**

▪ Section fonctionnement :	27 560.00 €
▪ Section d'investissement :	11 274.16 €

❖ **QUESTIONS DIVERSES :**

Logement rue des Martyrs

Madame DENIOT informe que le logement sis 30 Rue des Martyrs est vide, suite au départ du locataire, Madame GEFFROY Madeleine, fin novembre 2024.

De gros travaux de remise aux normes et de rénovation sont nécessaires. Les crédits au chapitre 21 du CCAS (environ 10 000 €) ne sont pas suffisants pour couvrir cette dépense.

Elle suggère d'envisager l'option de mise en vente de ce bien, après son transfert au budget de la commune.

Les membres du conseil d'administration seront sollicités à se prononcer sur ce dossier, lors d'un prochain conseil d'administration. Les démarches seront lancées pour l'estimation du prix de vente auprès des services des domaines et l'établissement du coût réel des travaux de rénovation.

Points sur les actions 2025

Concernant la semaine bleue, Madame Deniot exprime son amertume par rapport à la faible participation aux événements proposés, notamment de la part des gens du village qui ne se déplacent plus.

Elle ajoute que son organisation nécessite un travail conséquent. Le partenariat avec l'EHPAD et l'animateur actuel est possible en dehors de la semaine dédiée aux aînés.

Elle propose de revoir à la baisse les actions en 2025. Il est évoqué l'organisation courant mai-juin, d'une réunion d'information destinée aux seniors, en partenariat avec le commissariat de police afin d'informer sur la conduite à tenir en cas d'intrusion chez soi, et les sensibiliser aux problématiques d'usurpation d'identité.

Le repas des aînés est maintenu, et une réunion est fixée le 21 mai 2025 avec le groupe de travail au vue de son organisation à l'automne.

Concernant « les Briardises » le cout du spectacle pendant la semaine bleue, avec les scolaires, , était très élevé en 2024. Il est proposé de ne plus le reconduire.

Il est proposé que l'action « Octobre Rose » soit reconduite en 2025, notamment la décoration de la place avec des parapluies et les partenariats avec les commerçants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

La Vice-présidente
Muriel DENIOT



Secrétaire
Chaïbia RAJI



